



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023**  
**COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, Gilles de BAGLION, VAUTIER Nicolas, Stéphane DENYS, MICHALECZEK Boris, ROUX Alain et DAHL Patrick.

Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, JEAN Thérèse, VIEL Annette, ROUX Flora Isabelle BEAL, Cécile HARDY, Sylvie THOMAS et RAUX Karine.

En exercice	23
Présents	19
Pouvoirs	1
Votants	20

Absents excusés : COSSON Marie-Françoise, M. GERARD Benoît (donne pouvoir à MME Raux)

Absent : Patrick VINOT et Sylvie TOULIS

Secrétaire de séance : Patrick DAHL

Convocation : 23/5/2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2023
2. Modification de la composition des commissions
3. Modification du nombre d'Adjoints
4. Subventions aux associations
5. Renouvellement convention entretien et aménagement RD 16
6. Tarif dérogations scolaires
7. Servitude ERDF
8. Renouvellement convention Avenir et services (SOS Coup de Main).
9. Décisions du Maire
10. Questions et informations diverses

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 MAI 2023**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 2 Mai 2023.

Le Conseil décide de changer le sens de l'ordre du jour.

❖ **DELIBERATION N°2023-033 /MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales fixant le seuil maximum des adjoints,  
Vu la délibération n°2020-016 fixant six postes d'Adjoints,

Considérant le décès de Madame Delannoy, il est proposé de réduire le nombre d'Adjoints à 5.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité (2 abstentions : MME Thomas et MME Beal) :**

- **FIXE** le nombre d'Adjoints à 5,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile.

**❖ DELIBERATION N°2023-034 /MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Vu l'article L2121-22 du code des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°CM2020-021 sur la composition de la commission,  
Vu la délibération n°CM2021-08 modifiant la composition suite à une démission,

Suite au décès de Madame Delannoy Véronique, il est proposé de modifier la composition des membres des commissions.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **MODIFIE** la composition des commissions de la manière suivante :

**Commission des finances**

**Vice-Président: M.POUTREL**

TOUCHARD Joël	HARDY Cécile
POUTREL Philippe	MICHALECZEK Boris
KERIO Danielle	VINOT Patrick
DE BAGLION Gilles	BENOIT Gérard
<b>LEBLANC Bruno</b>	

**Ressources humaines**

**Vice-Présidente: Mme JEAN**

TOUCHARD Joël	JEAN Thérèse
MICHALECZEK Boris	<b>ROUX Flora</b>
BEAL Isabelle	TOULIS Sylvie
VAUTIER Nicolas	VIEL Annette

**Commission des travaux**

**Vice-Président: M.DENYS**

TOUCHARD Joël	ROUX Alain
DENYS Stéphane	LEBLANC Bruno
BENOIT Gérard	BEAL Isabelle
<b>JUGAN Eric</b>	THOMAS Sylvie

**C.C.A.S**

**Vice-Présidente: Mme VIEL**

TOUCHARD Joël	VIEL Annette
KERIO Danielle	RAUX Karine
COSSON Marie-Françoise	PERRONNIS Romain
DELAFOSSÉ Ghislaine	DIEN Michèle
VIDIE Marina	

### Commission de l'éducation et de la jeunesse

**Présidence : M.TOUCHARD**

TOUCHARD Joël	COSSON Marie-Françoise
POUTREL Philippe	RAUX Karine
FOULON Nathalie	

### Communication et vie associative

**Vice-Président: M.DAHL**

TOUCHARD Joël	VAUTIER Nicolas
ROUX Alain	DE BAGLION Gilles
LEBLANC Bruno	DAHL Patrick
VINOT Patrick	

### Commission des appels d'offres (CAO)

Titulaires	Suppléants
TOUCHARD Joël	DAHL Patrick
JEAN Thérèse	DENYS Stéphane
VIEL Annette	
POUTREL Philippe	

### Commission de contrôle des listes électorales

DE BAGLION Gilles	représentant de la commune
ROUSSEL Patricia	représentant de la préfecture
RIOULT Martine	représentant du TGI
TOUCHARD Joël	Maire

Il est précisé que la commission sociale et solidarité est supprimée (Le CCAS reste préservé). Un poste de suppléant est supprimé dans la commission Appels d'Offres ainsi qu'un poste dans la commission éducation & jeunesse.

- **DESIGNE** les Vice-Président de Commission,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile.

#### ❖ **DELIBERATION N°2023-035/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu la délibération n°2023-011 reportant certaines subventions,

Il convient de rappeler les critères d'attributions :

#### **a- Critères d'attribution des subventions :**

La subvention est attribuée en fonction :

1. De la fourniture des bilans financier et moral ;
2. Du nombre d'adhérents de la commune ;
3. Des réalisations prévues dans la commune.
4. De la situation de la trésorerie de l'association

#### **b- Demandes de subventions reçues**

Suite aux instructions effectuées pour l'attribution pour l'année 2023, la commission finances proposent la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Montant demandé	Proposition de la commission finances
APE école Chat Perché	Non précisé	500€
APE école Charles Perrault	Non précisé	1 000€
Association de football	Non précisé	800€

M. Jugan s'interroge sur la clé de répartition du montant. Il est précisé que le montant de subvention dépend environ du nombre d'élèves. En ce qui concerne la subvention pour l'association de football, la subvention a été renouvelée.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **VOTE** les subventions aux montants proposés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**❖ DELIBERATION N°2023-036/ RENOUELEMENT CONVENTION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT PASSERELLE DE LA RD 16**

Vu la convention initiale du 16 avril 2012,

Il est demandé de renouveler la convention fixant les modalités d'entretien de la passerelle pour piétons mise en place par la commune.

La commune s'engage à prendre en charge l'entretien et le renouvellement de la passerelle piétons, des pieux assurant son maintien, de la pelouse, du talus et du fossé situés aux abords de la signalisation verticale nécessitée par l'aménagement.

La présente convention a une durée de 20 ans.

M. Leblanc insiste sur la nécessité de l'entretien pour garder l'ouvrage sain.

M. Vautier s'interroge sur la durée alors que la précédente convention était de 10 ans.

Dans 20 ans, il y aura certainement des travaux importants de rénovation. Le Conseil propose de réduire la proposition de convention à 10 ans.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACTE** la convention pour 10 ans uniquement (les autres articles restent inchangés),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**❖ DELIBERATION N°2023-037/ TARIF DEROGATIONS SCOLAIRES**

Vu la délibération n°CM2022-049 fixant les tarifs 2022/2023 à 370€ pour un élève maternelle et 170€ pour un élève primaire,  
Vu l'avis de la commission finances du 30/05/2023 proposant un maintien des tarifs,

Nous accueillons, sur l'année scolaire 2023/2024, des enfants qui n'habitent pas dans notre commune. Il est proposé au Conseil de signer une convention financière pour que les communes résidentes participent aux frais de scolarité de ses enfants.

Depuis 2022, le prix pratiqué est de 170€ pour un élève de primaire et de 370€ pour un élève de maternelle. En 2022, le coût moyen d'un élève de notre commune est de 738.34€ (407.17€ pour un élève de primaire et 1308.68€ pour un élève de maternelle).

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **MAINTIENT** la participation à 370€ par élève pour l'école maternelle et 170€ par élève pour l'école élémentaire pour l'année scolaire 2023/2024,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **DELIBERATION N°2023-038/ SERVITUDE ERDF**

---

Vu l'article L323-4 du code de l'énergie,  
Vu l'article L. 422-3 du code de l'urbanisme,  
Considérant le projet de convention de servitude,

Monsieur Touchard informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux appartenant au domaine privé de la commune.

Afin de permettre l'installation d'un champ de panneau photovoltaïque, ENEDIS sollicite l'autorisation pour établir des canalisations souterraines et si besoin des bornes de repérage sur la parcelle n°082AB 0041 se situant au lieu-dit la motte au Chevain.

ENEDIS veillera à laisser la parcelle dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention. Cependant, la commune devra s'interdire de faire des modifications du profil des terrains, ni aucune plantation ou construction.

Le raccordement est prévu en 2025. Il est proposé une modeste contrepartie de 30€.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations et bornes,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **DELIBERATION N°2023-039 / RENOUELEMENT CONVENTION AVENIR ET SERVICES  
(SOS COUP DE MAIN)**

---

Vu la délibération n°CM2022-038, autorisant la signature de la convention pour un an,

L'association SOS Coup de Main embauche des personnes en difficulté : jeunes de moins de 26 ans avec une problématique d'insertion, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emplois de longue durée, les travailleurs handicapés. Elle met à disposition ce personnel au service de la commune notamment pour le ménage ou l'entretien des espaces verts.

Il est proposé d'établir une convention ayant pour objet de réduire d'un euro le coût horaire à compter d'une mise à disposition de personnel de 300 heures de travail.

Cette convention aurait une durée d'un an.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **VALIDE** la convention proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

## ❖ DELIBERATION N°2023-040 / DECISIONS DU MAIRE

---

Vu la délibération n°2020-019- 2°,

N° de décision	Objet	Montant
D2023-04	Contrat licence applications lumiplan pour les bornes d'informations	300€HT par an (révisable)
D2023-05	Contrat de 5 ans fourniture et maintenance des photocopieurs pour la collectivité avec la société RICOH	Estimation à 15 973.28€ sur la durée du contrat

### Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision du Maire,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous les documents liés à la présente délibération.

### QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

---

**M. TOUCHARD** informe des condoléances de M. le Président de la communauté urbaine d'Alençon concernant le décès de MME Delannoy.

**M.DE BAGLION** : déplore qu'il n'y a rien sur les communes sarthoises sur le mag CUA et que 80% du contenu concerne uniquement la ville d'Alençon. C'est très décevant. M. Dahl précise qu'on nous demande uniquement les événements de la commune mais pas de reportage sur les communes sarthoises.

MME Thomas précise que certains quartiers ne reçoivent pas le mag CUA.

M. De Baglion informe qu'il y a eu une première réunion des référents citoyens et qu'une application sera mise à disposition pour tous les référents.

M. Touchard précise que la procédure des « voitures ventouses » sera plus simple. La durée d'attente est de 7 jours et sans marquage au sol.

Le groupe de travail et les candidats ont fait le tour du site pour le projet réaménagement du centre Bourg et c'était très enrichissant. L'apport du CAUE et ses échanges sont très intéressants.

M. Poutrel précise qu'on auditionnera les 3 candidats le 20 juin. Il y aura ensuite négociation. Le candidat final sera choisi début juillet.

**M. DAHL** recherche des entreprises pour installer le socle et le réseau électrique des bornes d'informations.

Le trait d'union devrait bientôt sortir.

**MME KERIO** déplore le manque d'entretien du centre bourg et de l'entrée de ville. M. Touchard trouve également regrettable que les entrées de ville ne soient pas correctement entretenues. M. Touchard rappelle que le comité des fêtes améliore l'aménagement de l'arboretum de ST Paterne. Le 5 janvier 2024 nous aurons un centenaire dans notre commune. Il y aura une cérémonie et tous les conseillers seront conviés.

**MME VIEL** : remplacement d'un agent en résidence autonomie. Une journée porte ouverte est organisée le 22 septembre 2023. Le 29 juillet aura lieu le barbecue à la résidence 15 € par personne.

Le 5 novembre aura lieu le repas des Aînés à la salle polyvalente.

**M. ROUX** propose d'installer un banc à côté du cimetière. M. Touchard va en réinstaller un mais il sera protégé pour éviter l'incivisme. Des bancs seront installés également derrière le monument aux morts.

**MME ROUX** signale les nuisances sonores des plaques d'égout.

**MME HARDY** souhaiterait un état d'exécution budgétaire et un suivi des travaux avec le début, l'encours, le final et la reprogrammation si nécessaire.

Il est demandé expressément à M. Denys fasse un point travaux à chaque Conseil.

**M. JUGAN** souhaiterait connaître la procédure du traçage des marquages. Le marquage au sol de la voirie est fait par les agents municipaux en agglomération.

**M. DENYS** informe de la réfection avec enrobé à chaud de la rue des gâtines suite à un désordre. Cependant il y a des problèmes d'écoulement (route plus haute que le trottoir).

Il y a des devis en cours les plots, l'église du Chevain (toiture), enrobé houssemaine phase 2.

En ce qui concerne le rond-point de la haute vallée, il faudra patienter suite au départ d'un agent de la CUA. M. Leblanc souhaite insister auprès du département de l'urgence d'installer un rond-point suite à un accident entraînant l'incendie du véhicule.

**MME BEAL** informe qu'elle ne pourra pas être présente à la visite du quai de transfert proposée par la commission déchets de la CUA.

**MME FOULON** propose d'organiser un concours de décoration de boîte aux lettres à la place des fleurs vu les restrictions d'eau qui seront de plus en plus nombreux. Pour information, il n'y aura plus d'obligation de port de masque l'hôpital.

**M. VAUTIER** souhaiterait connaître l'évolution des effectifs des écoles.

**M. POUTREL** rappelle qu'il y a eu une porte ouverte de l'école Chat Perché le 3 juin dernier. L'ambiance était chaleureuse et une visite très bien préparée. Aucun décideur territorial n'est venu.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 15 juin au Chat Perché et le 20 juin à Charles Perrault (18h30).

M. Poutrel informe du dernier Conseil d'Administration d'ATESART.

**M. TOUCHARD** informe le remplacement temporaire de la secrétaire générale.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 juillet à 20h00.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

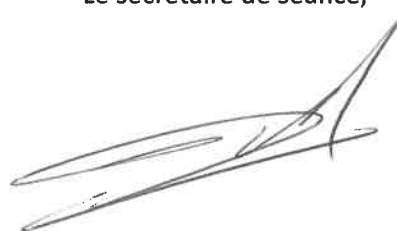
\*\*\*\*\*

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Joël TOUCHARD



DAHL Patrick

